

# Complémentaires santé

Remboursements Sécu + complémentaire santé dans le cadre du parcours de soins coordonné

Sécurité sociale  
taux de  
remboursement  
du TRSS  
au 31/03/10

**MINIMALE**  
54€  
**4,50€/mois**

**ESSENTIELLE**  
99€  
**8,25€/mois**

**CONFORT**  
219€  
**18,25€/mois**

**TOUS RISQUES**  
366€  
**30,50€/mois**

## Hospitalisation

Hospitalisation (chirurgie et médecine)	80% à 100%	100%	100%	100%	100%
Frais de séjour et hospitalisation de jour		100%	100%	100%	100%
Transport lié à l'hospitalisation	65% à 100%				
Forfait journalier (13,50€/jour et 18€/jour) (1)		pris en charge	pris en charge	pris en charge	pris en charge
Forfait 18€ (2)					

## Frais médicaux

Consultation généraliste	70%	70%			
Consultation spécialiste					
Visite à domicile					
Pharmacie (vignettes bleues et blanches) + pansements	35% à 65%	35% à 65%	100%		
Transport non lié à une hospitalisation	65%	65%			
Gynécologie					
Radiologie	70%	70%		100%	130%*
Analyses/Laboratoires	60%	60%	95%		
Chirurgie sans hospitalisation					
Soins sages-femmes					
Thermalisme (actes médicaux)	70%	70%	70%		
Médecin psychiatre et neuropsychiatre					
Soins infirmiers et de kinésithérapie	60%	60%	60%		
Orthophoniste et orthoptiste					

## Optique

Lunettes (3)					
Lentilles (3)	65%	65%	100%	100%	130%*

## Dentaire

Soins dentaires	70%	70%	70%	100%	130%*
Prothèses dentaires					
Orthodontie	70% à 100%	70% à 100%	70% à 100%		

## Prothèses

Prothèses auditives, oculaires et capillaires	65%	65%	65%	100%	130%*
Appareillages divers et accessoires					

## Etudiants salariés

Indemnité journalière hospitalière (1)			15€/jour	15€/jour	15€/jour
--	--	--	----------	----------	----------

## Forfaits mutualistes

Forfait prothèses dentaires et orthodontie (4)				30€/an	240€/an
Forfait lunettes, verres et lentilles (5)				30€/an	120€/an
Forfait naissance (6)				60€/an	120€/an
Forfait prothèse auditive				60€/an	150€/an
Forfait chambre particulière (1)					15€/jour

## Prévention

Vaccins et rappels (remboursés par la Sécurité sociale) (7)	65%				
Détartrage dentaire annuel (7)	70%	100%	100%	100%	100%
Dépistage de l'hépatite B (7)	60%				
Forfait "stop tabac" (8)	50€/an		80€/an	90€/an	110€/an
Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale)				60€/an	90€/an
Forfait test de grossesse				10€/an	10€/an
Forfait pilules contraceptives de 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> générations (9)				40€/an	60€/an
Forfait homéopathie					20€/an
Forfait suivi nutrition (10)					30€/an

## Solidarité et développement durable

Eco-contribution prise en charge par votre mutuelle		1€	1€	1,50€	2€
Allocation fonds de solidarité mutualiste					
Fonds d'aide aux étudiants handicapés		OUI	OUI	OUI	OUI
Solidarité exam (11)					

Les complémentaires santé Essentielle, Confort et Tous Risques respectent les articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale relatifs aux « **contrats responsables** ». Elles ne prennent pas en charge les majorations liées au non respect du parcours de soins coordonné, la contribution forfaitaire de 1€, les franchises et la part non remboursable liée aux dépassements.

**Les taux de remboursement** s'appliquent sur la base du tarif de référence fixé par la Sécurité sociale au 31/03/2010 et incluent le remboursement de la Sécurité sociale. La modification des taux de la Sécurité sociale n'entraîne pas une majoration des taux de remboursement des complémentaires santé. De plus, le remboursement des dépenses consécutives à une maladie ou à un accident ne peut être supérieur au montant des frais engagés.

\*L'indication **130%** signifie que la Sécurité sociale et la Mutuelle vous remboursent au-delà du tarif de référence (TRSS), la mutuelle participant à d'éventuels dépassements de tarifs ou d'honoraires.

Tous les **forfaits mutualistes** sont calculés sur 12 mois. Le montant réel de votre forfait est calculé au prorata du nombre de mois de cotisation. Le versement des forfaits est conditionné à la présentation de l'ordonnance et de la facture nominative acquittée et dûment certifiée par le pharmacien.

- (1) Limité à 30 jours par personne et par année universitaire.
- (2) Prise en charge du forfait de 18€ prévue par l'article R.322-8 du code de la Sécurité sociale.
- (3) Montures, verres et lentilles remboursés par la Sécurité sociale.
- (4) Forfait s'appliquant aux prothèses dentaires et à l'orthodontie remboursées ou non par la Sécurité sociale.
- (5) Forfait s'appliquant aux montures, lentilles et verres remboursés par la Sécurité sociale.
- (6) Versée à la mère sous réserve que la date de souscription de la complémentaire santé soit antérieure d'au moins 10 mois au jour de la naissance. Forfait limité à une prime par enfant.
- (7) En conformité avec l'article R.871-2 du code de la Sécurité sociale et de l'arrêté du 8 juin 2006.
- (8) Forfait total incluant le remboursement forfaitaire de la Sécurité sociale. S'applique aux substituts de nicotine ouvrant droit au forfait Sécurité sociale. Remboursement sur présentation d'un décompte de la Sécurité sociale.
- (9) Anneau contraceptif et pilule contraceptive renfermant des progestatifs de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone et éthinyloestradiol. Forfait personnel versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture nominative certifiée par le pharmacien.
- (10) Avec un maximum de 10€/consultation, dans la limite de 3 consultations par an réalisées par un diététicien diplômé.
- (11) Voir présentation de Solidarité exam, les conditions d'application ainsi que dans la version intégrale du règlement mutualiste disponible en agence ou sur le site [www.smerra.fr](http://www.smerra.fr).